

SÉANCE ORDINAIRE DU 4^E JOUR D'OCTOBRE 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 4^e jour d'octobre 2021 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme avec public.

SON PRÉSENT

M. le maire
MM. les conseillers

Jean-Roland Lebrun
Clément Gauthier
Jeannot Marquis
Julien Ouellet

Mme les conseillères

Johanne Thibault
Josée Marquis

ABSENTE

Cynthia D'Astous

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Anick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean-Roland Lebrun ouvre la séance 19h31.

RÉSOLUTION #2021-123

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Refinancement d'un montant de 60 100\$ relatif à un emprunt échéant le 12 octobre 2021;
7. TECQ;
8. Demande fait par Mme Francesca Richard et M. Pascal Lapointe une règlementation pour les déneigeurs à la Municipalité de Saint-Adelme;
9. Achat d'un camion de services;
10. Signature d'un protocole d'entente avec la Société des Ressources des Monts pour un terrain de 30 mètres de largeur par 90 mètres de longueur;
11. Période de questions (pour les citoyens seulement et non pour les membres du conseil);
12. Fermeture de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-124

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7^E JOUR DE SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 7^e jour de septembre 2021;

Il est proposé par Clément Gauthier, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-125

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Jeannot Marquis et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quarante-deux mille trois cents cinquante-deux et quatre-vingt-seize cents 42 352.96\$ et les salaires payés au montant de huit milles sept cent dix-sept et cinquante-huit cents 8 717.58.

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cinquante et un mille soixante-dix et cinquante-quatre cents 51 070.54\$.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2021-126

REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 60 100\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 12 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité aura bientôt un refinancement d'un montant de 60 100\$ relatif à un emprunt échéant le 12 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE, le refinancement est inférieur à 100 000\$ et que vous n'avez pas d'autres besoins en financement, vous devez transiger directement avec votre institution financière. Le ministère des Finances ne supervise pas les financements inférieurs à 100 000\$;

Il est proposé par Jeannot Marquis d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon à signer le refinancement d'un montant de 60 100\$ pour cinq ans chez Desjardins au taux de 3.14%..

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-127

TECQ

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Johanne Thibault et résolu que : la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° XX ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° XX ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° XX ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-128

DEMANDE FAIT PAR MME FRANCESCA RICHARD ET M. PASCAL LAPOINTE UNE RÈGLEMENTATION POUR LES DÉNEIGEURS À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT QUE Mme Francesca Richard et M. Pascal Lapointe demandent au Conseil municipal de règlementer les entrepreneurs qui offrent le service de déneigement;

Le maire, Jean-Roland Lebrun demande le vote :

Il est unanimement résolu de refuser la demande de règlementer les entrepreneurs qui offrent le service de déneigement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-129

ACHAT D'UN CAMION DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le camion Colorado 2005 est en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a demandé des soumissions, afin de remplacer le camion service;

CONSIDÉRANT la soumission de Villeneuve Ford pour un F-150 année 2019, 27 986 km, lumière d'urgence rotative ambre, 4 pneus à clous et accouplage avec boule au montant de 51 438.01 taxes net.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jeannot Marquis et résolu de prendre 30 000\$ dans le surplus non affecté et la balance sera un versement en octobre 2022 et un versement en octobre 2023 pour la balance des paiements. La directrice générale et secrétaire-trésorière madame Anick Hudon est autorisée à signer le contrat d'achat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2021-130

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DES RESSOURCES DES MONTS POUR UN TERRAIN DE 30 MÈTRES DE LARGEUR PAR 90 MÈTRES DE LONGUEUR

Il est proposé par Clément Gauthier que madame la directrice générale et secrétaire-trésorière va faire un protocole d'entente avec la Société des Ressources des Monts pour un terrain de 30 mètres de large par 90 mètres de long pour 3 ans renouvellement automatique. La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer ledit protocole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2021-131

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 4 octobre, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h59 .

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*